

Demande

Type de carte d'accès demandé :

- Taxi avec usage accru du domaine public
- Voiture de transport avec chauffeur ou taxi ne bénéficiant pas d'un usage accru du domaine public

Demandeur/resse

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse privée complète

Rue et numéro :

Code postal :

Localité :

Canton ou département :

Pays :

Téléphone professionnel :

Autre téléphone :

Adresse email :

Des informations générales en lien avec l'activité des taxis et VTC sur le site aéroportuaire ou des demandes d'information seront transmises par email au demandeur/resse

Numéro du permis de conduire catégorie B121 :

Préciser si vous êtes affilié à :

- | | |
|--|------------------|
| <input type="checkbox"/> Un exploitant d'entreprise de transport | si oui, lequel : |
| <input type="checkbox"/> Un diffuseur de courses | si oui, lequel : |
| <input type="checkbox"/> Une association/coopérative/collectif de chauffeurs | si oui, lequel : |
| <input type="checkbox"/> Autre : | |

Renseignements relatifs au véhicule utilisé (dans le cas où le chauffeur n'utilise qu'un seul véhicule)

Marque et modèle :

Numéro d'immatriculation :

Commentaires :

Par sa signature, du/de la demandeur/resse:

- **déclare avoir pris connaissance du Règlement sur les conditions d'accès au périmètre de l'Aéroport International de Genève (AIG) et s'engage à le respecter.**
- **s'engage à annoncer spontanément à l'AIG, immédiatement et par écrit,**
 - o **tout changement concernant les données communiquées (notamment en cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone, de véhicule ou de numéro d'immatriculation)**
 - o **tout changement concernant les conditions d'octroi de la carte d'accès, et de fournir les pièces justificatives y relatives (notamment en cas de révocation de sa carte professionnelle ou de son autorisation d'exercer).**

Le chauffeur accepte qu'en cas de données incomplètes ou erronées, de pièces justificatives manquantes ou inexactes, d'absence de réponse à une demande de renseignement, l'AIG puisse suspendre sa carte d'accès.

Genève, le :		Signature du/de la demandeur/resse	
--------------	--	------------------------------------	--

Tout chauffeur de taxis ou de VTC souhaitant accéder aux zones réservées doit préalablement s'enregistrer auprès de l'administration de l'AIG pour obtenir un badge d'accès personnel, moyennant le dépôt d'un montant de 50.- lequel sera remboursé à la restitution du badge.

Les pièces justificatives mentionnées au Paragraphe 2 du document « Procédure pour la demande de carte d'accès aux zones réservées aux Taxis et VTC » doivent être annexées à la présente demande.